

**Extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal
de la commune de FERNEY-VOLTAIRE,
séance du mardi 8 décembre 2020, 19h00**

affichés en application des dispositions de l'article L 2121.25
du code général des collectivités territoriales

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 29

Nombre de membres présents : 24 (sauf le point 32 : 23 présents)

Nombre de membres ayant pris part au vote : 29 (sauf le point 20 : 28 votants et
Les points 32 et 33 : 27 votants)

L'an deux mille vingt, le huit décembre à 19 heures, le conseil municipal, régulièrement convoqué le 2 décembre 2020, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle du Levant, sise chemin de Collex à Ferney-Voltaire (01210), en raison du contexte épidémiologique de Covid-19 afin de permettre une distanciation physique des conseillers municipaux, sous la présidence de M. Daniel RAPHOZ, Maire. La convocation a été affichée le 2 décembre 2020.

Présents : MMES et MM. RAPHOZ Daniel, UNAL Khadija, PHILIPPS Pierre-Marie, LY Chun-Jy, BROUTIN Fleur, ALLIOD Christian, t'KINT de ROODENBEKE Etienne, MERIAUX Laurence, BABALEY Balaky-Yem Phoramy, HARS Chantal, MITIS Catherine, CARR-SARDI Nadia, GRATTAROLY Stéphane, CHARVE Jean-Druon, GUIDERDONI Jean-Louis, CLAVEL Matthieu, de BENGY Loïde, VINE-SPINELLI Rémi, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas, KASTLER Jean-Loup, LANDREAU Christian, FLORES Marie, LACOMBE Dorian.

Pouvoirs :	Mme MOUNY Valérie	à	M. LY Chun-Jy
	Mme RADJABALY Naïma	à	M. RAPHOZ Daniel
	Mme CAMPAGNE Laurence	à	M. GRATTAROLY Stéphane
	M. BEN MBAREK Ahmed	à	Mme UNAL Khadija
	Mme MAILLOT Mylène	à	M. CHARVE Jean-Druon

Secrétaire de séance : M. GRATTAROLY Stéphane

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-25 du Code général des collectivités territoriales, les extraits du procès-verbal des délibérations du conseil municipal du mardi 8 décembre 2020 ont été affichés le 15 décembre 2020.



ORDRE DU JOUR

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 octobre 2020.
3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 novembre 2020.
4. Information sur les travaux relatifs à la requalification de l'Allée du Château.
5. Décision modificative n°2 relative à des ouvertures et virements de crédits au sein des deux sections du budget.
6. Exonération des loyers sur les locaux commerciaux communaux pour le mois de novembre 2020.
7. Exonération des loyers sur les locaux commerciaux communaux pour le mois de décembre 2020.
8. Exonération des droits de places pour le mois de novembre et des droits de terrasses pour les mois de novembre et décembre 2020.
9. Garantie financière sollicitée par Dynacité pour l'acquisition en vefa de dix-huit logements, sis 61 avenue du jura.
10. Convention de réservation de logements, situés « 61, avenue du jura » en contrepartie de la garantie financière à Dynacité.
11. Garantie financière sollicitée par l'association pour le logement la formation et l'animation (Alpha3A) pour la réhabilitation de vingt-quatre logements, sis 12 bis rue de Gex.
12. Modification du tableau des emplois communaux.
13. Don d'une collection d'œuvres complètes de Voltaire par un particulier à la Ville de Ferney-Voltaire.
14. Adoption du règlement intérieur de la Maison Saint-Pierre.
15. Convention de mise à disposition avec l'association « cultive ton jardin ».
16. Adoption du règlement de la commission consultative des sports (C.C.S).
17. Adoption du règlement de la commission consultative des événements (C.C.E).
18. Information au conseil municipal sur la constitution d'une commission consultative et citoyenne pour le pacte de transition – écologique social et démocratique.
19. Avis sur les dates d'ouvertures dominicales des commerces de détail de plus de 400 m² pour l'année 2021.

20. Désignation d'un correspondant « défense », interlocuteur communal.
21. Information au conseil municipal du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) de la zone d'aménagement concerté Ferney-Genève innovation.
22. Information au conseil municipal sur le rapport annuel 2019 portant sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la communauté d'agglomération du pays de Gex.
23. Information au conseil municipal sur le rapport annuel 2019 portant sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la communauté d'agglomération du pays de Gex.
24. Information au conseil municipal sur le rapport annuel 2019 portant sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la communauté d'agglomération du pays de Gex.
25. Information au conseil municipal sur le rapport annuel 2019 portant sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de la communauté d'agglomération du pays de Gex.
26. Avis de la commune de Ferney-Voltaire sur la modification des statuts de la communauté d'agglomération du pays de Gex.
27. Avenants aux marchés de travaux : réhabilitation et extension de l'atelier Lambert.
28. Attribution du marché de maintenance de l'éclairage public.
29. Marché de fourniture et d'acheminement sur site d'électricité en groupement de commandes avec le SIEA.
30. Constitution de servitudes au bénéfice de la maison Saint-Pierre et du Conservatoire de musique, de dance et d'art dramatique.
31. Déplacement de la limite d'agglomération sur la rue de Gex au Nord de la Ville de Ferney-Voltaire.
32. Acquisition de trois emplacements de stationnement extérieur sis sur la parcelle AI n°500 (Centre d'Aumard / chemin des Mûriers).
33. Précision relative aux modalités d'acquisition foncière de la parcelle AN 103P1 couverte par l'emplacement réservé n°19, et régularisation de places de stationnement sur la rue Victor Hugo.
34. Cession sans soulte d'une emprise foncière issue du domaine privé communal – parcelle AI 642 issue de AI 65).
35. Questions diverses :
 - Décisions du maire prises en novembre 2020 en application de l'article L. 2122-22 du CGCT (délégations du conseil municipal).

RESUME DES DELIBERATIONS

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le maire ayant fait l'appel nominal et énuméré les pouvoirs (Mme MOUNY Valérie à M. LY Chun-Jy, Mme RADJABALY Naïma à M. RAPHOZ Daniel, Mme CAMPAGNE Laurence à M. GRATTAROLY Stéphane, M. BEN MBAREK Ahmed à Mme UNAL Khadija et Mme MAILLOT Mylène à M. CHARVE Jean-Druon), il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil. M. GRATTAROLY Stéphane est désigné à l'unanimité pour remplir cette fonction.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 octobre 2020.

Après modification, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 6 octobre 2020 est adopté par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian).

3. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 novembre 2020.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 3 novembre 2020 est adopté par 27 voix pour et 2 abstentions (LANDREAU Christian et LACOMBE Dorian).

4. Information sur les travaux relatifs à la requalification de l'Allée du Château.

Dans le cadre du permis d'aménager des abords du château (déviation de la RD 78, requalification de l'allée du château, création d'un parking paysager) délivré le 1^{er} août 2019 avec prescriptions de l'Architecte des Bâtiments de France, et de l'attribution des marchés de travaux validée par la délibération du 7 mai 2019 n°54/2019, la deuxième phase de travaux, retardée par la période COVID, doit être lancée.

Cette deuxième tranche, comporte la requalification de l'allée piétonne et le remplacement des deux alignements la bordant.

Le choix du remplacement des alignements 2 et 3, s'explique par l'état physiologique et mécanique critique des arbres, ainsi que par les défauts d'homogénéité des ports, les entraxes aléatoires et le défaut de symétrie des alignements (voir rapport de M. Cossin, expert forestier).

L'architecte paysagiste, O. Fontaine, a proposé de recréer ce double alignement, avec 30 tilleuls, essence privilégiée par E. Lambert lors de la plantation des 4 alignements à la fin du XIX^{ème} siècle.

Le tilleul tire sa symbolique de protection et de féminin de l'histoire et de la mythologie.

Le choix des arbres a été effectué à la pépinière Cholat en septembre 2019, sur une série homogène d'une quarantaine de sujets, d'une circonférence de 45 cm pour une hauteur d'environ 10 m. Les arbres seront plantés fin février / début mars.

Les travaux de Voirie Réseaux Divers programmés en 2021 concernant la réalisation de l'allée piétonne en béton désactivé, son raccordement sur le « parvis » de l'atelier Lambert et la rue de Gex, la mise en place d'une fontaine 2 bassins en lieu et place de celle figurant sur le plan.

Racle de 1779 en bas de l'allée, la reprise de l'éclairage / balisage et la pose du mobilier urbain.

L'interface avec l'entrée du château et ses dépendances sera traitée en 2022.

LANDREAU Christian déclare ne pas être favorable à cette délibération.

5. Décision modificative n°2 relative à des ouvertures et virements de crédits au sein des deux sections du budget.

Après avis favorable de la commission Finances et Comptes Publics réunie le 30 novembre 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) les ouvertures et virements de crédits suivants :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Compte	Montant	Fonction	Explications	
Chapitre 011 - Charges à caractère général	6135	Locations mobilières	-50 000,00 €	3	Divers événements annulés en 2020 à cause crise sanitaire Covid 19
	6232	Fêtes et cérémonies	-56 000,00 €	3	
Chapitre 011 - Charges à caractère général		-106 000,00 €			
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	6558	Autres contributions obligatoires	30 000,00 €	4	IFAC Espaces Jeunes jusqu'en juin 2020
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante		30 000,00 €			
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	76 000,00 €	0	Doublon de titres émis en 2019 pour le subventionnement de la Saison Voltaire par Pays de Gex agglo (75 000€) et titres émis en 2019 à annuler pour la régie scolaire (1 000€)
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles		76 000,00 €			
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		0,00 €			
RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Compte	Montant	Fonction	Explications	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		0,00 €			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre / Opération	Compte	Montant	Fonction	Explications	
Chapitre 020 - Dépenses imprévues investissement	020	Dépenses imprévues investissement	6 000,00 €	0	Opération d'ordre budgétaire - Intégration frais d'études Avenue Voltaire et Abords du Château
Chapitre 020 - Dépenses imprévues (Investissement)		6 000,00 €			
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	10222	FCTVA	500,00 €	0	Reversement FCTVA sur les dépenses de l'exercice 2018 considérant la cession d'un bien mobilier avant le délai de cinq ans
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves		500,00 €			
Opération 35 - Piscine Municipale	21318	Autres bâtiments publics	48 500,00 €	4	Rénovation éclairage bassins Centre nautique
Opération 35 - Piscine Municipale		48 500,00 €			
Opération 63 - Atelier Lambert	2313	Constructions	105 000,00 €	3	Avenants au marché de travaux
Opération 63 - Atelier Lambert		105 000,00 €			
Opération 64 - Parking et allée du Château	2315	Installations, matériel et outillage techniques	150 000,00 €	8	Travaux préalables phase 2
Opération 64 - Parking et allée du Château		150 000,00 €			
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		310 000,00 €			
RECETTES D'INVESTISSEMENT					
Chapitre	Compte	Montant	Fonction	Explications	
Chapitre 024 - Produits de cession	024	Produits de cession	310 000,00 €	8	Cession terrain des Jargillères
Chapitre 024 - Produits de cession		310 000,00 €			
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		310 000,00 €			

Il autorise par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) le maire, ou un de ses adjoints délégués, à signer tout document rapportant.

6. Exonération des loyers sur les locaux commerciaux communaux pour le mois de novembre 2020.

1) Liste des commerces et associations susceptibles d'être concernés par l'exonération

NOM	PERIODICITE DE PAIEMENT
Autohire	Trimestrielle
Association Pangloss	Mensuelle

Flavin – O bistrot vigniodé	Mensuelle
GEM	Mensuelle
GRTV – Café du soleil	Mensuelle
La brasserie d’Henriette	Mensuelle
TOTAL	7865 €

2) Montant estimé de l’exonération

L’exonération de l’ensemble des locaux et redevables concernés portant sur le mois de novembre 2020 est donc estimée à 7865 € et viendrait ainsi en réduction des recettes de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, exonère par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) de manière définitive des loyers de novembre 2020, sur demande expresse des redevables, les locaux appartenant à la commune de Ferney-Voltaire, au profit des entités mentionnées dans le tableau ci-dessus. Il approuve par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) la mesure de soutien économique à destination des commerçants et associations qui louent des locaux à la commune de Ferney-Voltaire par une exonération des loyers sur une période d’un mois (novembre 2020), sur demande expresse des redevables. Il autorise par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) le maire, ou l’un de ses adjoints délégués, à signer tout document s’y rapportant.

7. Exonération des loyers sur les locaux commerciaux communaux pour le mois de décembre 2020.

La commune de Ferney-Voltaire souhaite aller plus loin et propose donc d’exonérer les restaurants et bars, qui en feraient la demande, du paiement des loyers du mois de décembre 2020, correspondant à une période pendant laquelle ils sont empêchés d’exercer leurs activités économiques, du fait du confinement imposé.

1) Liste des commerces et associations susceptibles d’être concernés par l’exonération

NOM	PERIODICITE DE PAIEMENT
Flavin – O bistrot vigniodé	Mensuelle
GRTV – Café du soleil	Mensuelle
La brasserie d’Henriette	Mensuelle
TOTAL	6 442 €

2) Montant estimé de l’exonération

L’exonération de l’ensemble des locaux et redevables concernés portant sur le mois décembre 2020 est donc estimée à 6 442 € et viendrait ainsi en réduction des recettes de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, exonère par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) de manière définitive des loyers de décembre 2020, sur demande expresse des redevables, les locaux appartenant à la commune de Ferney-Voltaire, au profit des entités mentionnées dans le tableau ci-dessus. Il approuve par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) la mesure de soutien économique à destination des restaurateurs qui louent des locaux à la commune de Ferney-Voltaire par une exonération des loyers sur une période d’un mois (décembre 2020), sur demande expresse des

redevables. Il autorise par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

8. Exonération des droits de places pour le mois de novembre et des droits de terrasses pour les mois de novembre et décembre 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, exonère par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) de manière définitive des droits de place pour le mois de novembre 2020 les commerçants non sédentaires manufacturés, ainsi que les droits de terrasse pour les mois de novembre et décembre 2020 les commerçants et artisans conformément aux paragraphes ci-dessus. Ces exonérations seront prises en considération dans la mesure où les commerçants et les artisans en feront la demande expresse. La liste des redevables est disponible sur demande auprès du service de la police municipale. Il approuve par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) la mesure de soutien économique à destination des commerçants et artisans qui exercent une activité économique sur la commune de Ferney-Voltaire par une exonération des droits de place sur novembre 2020 et des droits de terrasse sur une période de deux mois (novembre et décembre 2020), sur demande expresse des redevables. Il autorise par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

9. Garantie financière sollicitée par Dynacité pour l'acquisition en vefa de dix-huit logements, sis 61 avenue du jura.

Le conseil municipal accorde par 28 voix pour et 1 voix contre (LANDREAU Christian) sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 168 400€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat n°115060 constitué en cinq lignes de prêt et du contrat n°110602 constitué en quatre lignes de prêt. La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Le conseil municipal s'engage par 28 voix pour et 1 voix contre (LANDREAU Christian) pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

10. Convention de réservation de logements, situés « 61, avenue du jura » en contrepartie de la garantie financière à Dynacité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 28 voix pour et 1 voix contre (LANDREAU Christian) la Convention de réservation de logements en contrepartie de la garantie financière proposée par Dynacité, pour le projet situé « 61, avenue du Jura » à Ferney-Voltaire. Il autorise par 28 voix pour et 1 voix contre (LANDREAU Christian) le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

11. Garantie financière sollicitée par l'association pour le logement la formation et l'animation (Alpha3A) pour la réhabilitation de vingt-quatre logements, sis 12 bis rue de Gex.

Le conseil municipal accorde par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 51 100€ souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat n°103709 constitué en deux lignes de prêt. La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement. Le conseil municipal s'engage par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

12. Modification du tableau des emplois communaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 28 voix pour et 1 abstention (LY Chun-Jy) l'ensemble des modifications du tableau des emplois de la commune telles qu'énoncées ci-dessus. Il autorise par 28 voix pour et 1 abstention (LY Chun-Jy) le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

13. Don d'une collection d'œuvres complètes de Voltaire par un particulier à la Ville de Ferney-Voltaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la donation d'une collection d'œuvres complètes de Voltaire sous l'intitulé standard « Don André MARTIN, physicien (1929-2020) ». Il inscrit à l'unanimité à l'inventaire communal. Il autorise à l'unanimité le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

14. Adoption du règlement intérieur de la Maison Saint-Pierre.

Le conseil municipal, après, en avoir délibéré, adopte par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) le règlement intérieur de la « Maison Saint-Pierre », tel qu'elle est annexée à la présente note de synthèse. Il autorise par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

15. Convention de mise à disposition avec l'association « cultive ton jardin ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) la convention de mise à disposition de terrains aménagés à usage de potagers urbains avec l'association « Cultive ton jardin ». Il autorise par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer ladite convention et tout document s'y rapportant.

16. Adoption du règlement de la commission consultative des sports (C.C.S).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 25 voix pour et 4 abstentions (KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas et LANDREAU Christian) la proposition de règlement de la future Commission Consultative des Sports pour la durée du mandat. Il autorise par 25 voix pour et 4 voix contre (KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam, KRAUSZ Nicolas et LANDREAU Christian) le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

17. Adoption du règlement de la commission consultative des évènements (C.C.E).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) la proposition de règlement de la future Commission Consultative des Evènements pour la durée du mandat. Il autorise par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

18. Information au conseil municipal sur la constitution d'une commission consultative et citoyenne pour le pacte de transition – écologique social et démocratique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte de l'institution d'une commission Consultative du Pacte pour la Transition écologique, sociale et démocratique. Prend acte du processus de constitution de la Commission consultative du Pacte pour la Transition. Prend acte du principe du tirage au sort des représentants associatifs des associations n'ayant pas pour objet social exclusif le Pacte pour la Transition lors de sa séance de mars 2021. Prend acte du principe du tirage au sort des représentants des habitants ayant candidatés lors de sa séance de mars 2021.

19. Avis sur les dates d'ouvertures dominicales des commerces de détail de plus de 400 m² pour l'année 2021.

Après consultation auprès des commerces présents sur la commune, et après avis défavorable de la commission Sécurité et économie locale réunie le 12 novembre 2020, aucune date supplémentaire n'est proposée. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve par 28 voix pour et 1 voix contre (LANDREAU Christian) par avis simple les sept dates arrêtées par Pays de Gex Agglo. Il charge par 28 voix pour et 1 voix contre (LANDREAU Christian) le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, de la mise en œuvre de ces ouvertures dominicales.

20. Désignation d'un correspondant « défense », interlocuteur communal.

Monsieur Etienne t'Kint de ROODENBEKE est candidat pour représenter la ville.

LANDREAU Christian déclare ne pas vouloir prendre part au vote de cette délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, désigne par 25 voix pour et 3 abstentions (KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam et LACOMBE Dorian) Monsieur Etienne t'Kint de ROODENBEKE, correspondant défense pour la mandature 2020-2026. Il autorise par 25 voix pour et 3 abstentions (KASTLER Jean-Loup, MANNI Myriam et LACOMBE Dorian) le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tous les documents utiles en cette affaire.

- 21. Information au conseil municipal du compte rendu annuel d'activités à la collectivité locale (CRACL) de la zone d'aménagement concerté Ferney-Genève innovation.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte du Compte Rendu Annuel 2019 d'Activités à la Collectivité Locale (CRACL) de la zone d'aménagement concerté Ferney-Genève Innovation.

- 22. Information au conseil municipal sur le rapport annuel 2019 portant sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la communauté d'agglomération du Pays de Gex.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport annuel 2019 portant sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la communauté d'agglomération du Pays de Gex.

- 23. Information au conseil municipal sur le rapport annuel 2019 portant sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la communauté d'agglomération du Pays de Gex.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport annuel 2019 portant sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de la communauté d'agglomération du Pays de Gex.

- 24. Information au conseil municipal sur le rapport annuel 2019 portant sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif de la communauté d'agglomération du Pays de Gex.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport annuel 2019 portant sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la communauté d'agglomération du Pays de Gex.

- 25. Information au conseil municipal sur le rapport annuel 2019 portant sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif de la communauté d'agglomération du Pays de Gex.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, prend acte du rapport annuel 2019 portant sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif de la communauté d'agglomération du Pays de Gex.

26. Avis de la commune de Ferney-Voltaire sur la modification des statuts de la communauté d'agglomération du pays de Gex.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la modification de statuts de la Communauté d'agglomération du Pays de Gex relative à la compétence « création et exploitation de réseaux de chaleur et de froid ». Il autorise à l'unanimité le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

27. Avenants aux marchés de travaux : réhabilitation et extension de l'atelier Lambert.

Considérant l'avis favorable de la commission Travaux et accessibilité du 11 juin 2020 relatif aux avenants des marchés de travaux de cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) les propositions d'avenants :

- n° 03 du lot 02 – Gros œuvre – Maçonnerie
- n° 03 du lot 03 – Charpente – Ossature bois
- n° 03 du lot 04 – Menuiseries intérieures / extérieures bois
- n° 03 du lot 05 – Plâtrerie – Peintures
- n° 01 du lot 06 – Carrelage – Faïences
- n° 03 du lot 07 – Serrurerie – Charpente Métallique
- n° 03 du lot 09 – Chauffage – ventilation – plomberie
- n° 02 du lot 10 – Electricité – courant fort – courant faible

Il autorise par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

28. Attribution du marché de maintenance de l'éclairage public.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le choix de la commission en retenant l'offre de l'entreprise Salendre Réseaux. Il autorise à l'unanimité le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

29. Marché de fourniture et d'acheminement sur site d'électricité en groupement de commandes avec le SIEA.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, engage à l'unanimité la procédure de passation du marché subséquent à l'accord cadre de fourniture et d'acheminement d'électricité sur les sites communaux pour les contrats respectifs et de signer les documents du marché avec les attributaires retenus pour chacun des lots ainsi que les conventions fixant les modalités de paiement. Il autorise à l'unanimité le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer les documents relatifs à ce marché.

Il est rappelé que, pour l'année 2019, le montant total des factures d'électricité était de 306 000€ TTC soit environ :

- 121 000€ TTC pour les contrats de moins de 36kVA (au nombre de 65 dont 34 compteurs d'éclairage public).



- 185 000€ TTC pour les contrats dépassant la puissance de 36kVA (au nombre de 10 : Hôtel de Ville, Châtelard, école Jean Calas, école Florian, Conservatoire, Saint Pierre, Centre nautique, Salle du Levant, Stades et Centre technique municipal).

30. Constitution de servitudes au bénéfice de la Maison Saint-Pierre et du Conservatoire de musique, de danse et d'art dramatique.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) la constitution des servitudes telles que décrites ci-dessus. Il autorise par 28 voix pour et 1 abstention (LANDREAU Christian) le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer les deux servitudes au bénéfice de la maison St Pierre et du conservatoire de musique et de danse et d'art dramatique.

31. Déplacement de la limite d'agglomération sur la rue de Gex au Nord de la Ville de Ferney-Voltaire.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce déplacement. Il autorise à l'unanimité le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

32. Acquisition de trois emplacements de stationnement extérieur sis sur la parcelle AI n°500 (Centre d'Aumard / chemin des Mûriers).

Monsieur le Maire sort de la salle et ne prend pas part au vote de cette délibération.
Khadija UNAL prend la présidence de la séance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'acquisition des trois places de stationnement pour une somme de 12 000.00 €. Il autorise à l'unanimité le maire, ou un de ses adjoints délégués, à signer l'acte correspondant et tout document s'y rapportant.

33. Précision relative aux modalités d'acquisition foncière de la parcelle AN 103P1 couverte par l'emplacement réservé n°19, et régularisation de places de stationnement sur la rue Victor Hugo.

BROUTIN Fleur et MAILLOT Mylène ne prennent pas part au vote de cette délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité que l'échange de parcelles découlant de cette régularisation se fasse à titre gratuit. Il autorise à l'unanimité le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer tout document s'y rapportant.

34. Cession sans soulte d'une emprise foncière issue du domaine privé communal – parcelle AI 642 issue de AI 65).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité la cession de la parcelle AI n°642 à titre gratuit à la société SCI CAPUCINES. Il autorise à l'unanimité le maire, ou l'un de ses adjoints délégués, à signer l'acte correspondant et tout document s'y rapportant.

DECISIONS DU MAIRE DU MOIS DE NOVEMBRE 2020

prises en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales concernant les délégations du conseil municipal au maire et en application de l'article L.2122-23 disposant que le maire doit rendre compte en séance du conseil municipal des décisions prises.

**Décision municipale n°052 – 2020
du 2 novembre 2020**

Considérant l'intérêt et la nécessité, pour la collectivité, de soutenir le recrutement de personnels de santé pour éviter que le territoire gessien ne devienne une zone sous médicalisée. Considérant la nécessité d'attirer des internes et des externes de la faculté de médecine ainsi que du personnel infirmier dans le cadre de remplacements. Considérant que le coût du logement dans le Pays de Gex, au regard du faible niveau de rémunération et d'indemnisation des internes et des externes ainsi que du personnel infirmier, représente un réel frein à leur venue dans le cadre de leurs stages ou des remplacements qu'ils ont à effectuer. Considérant que la ville dispose d'un appartement disponible sis dans le bâtiment de la Poterie et qu'il y a un intérêt général à minorer fortement les loyers appliqués aux personnels susmentionnés. Considérant la demande de Madame CUNTZ Marine, stagiaire en médecine générale, au cabinet médical des Sablons au 13 chemin du Levant à Ferney-Voltaire (01210), du 2 novembre 2020 au 2 mai 2021. La commune accepte de louer gratuitement à Madame CUNTZ Marine une chambre dans un appartement meublé de 100m² (bâtiment la Poterie, au 1^{er} étage du bâtiment Cinémas Voltaire) avec jouissance des espaces partagés (salle de bain/sanitaires, séjour et cuisine équipée), 42 chemin de la Poterie, ZA La Poterie à Ferney-Voltaire (01210). Un contrat de location est établi avec l'intéressée pour un loyer mensuel de cinquante euros du 2 novembre 2020 au 2 mai 2021 inclus.

**Décision municipale n°053 – 2020
du 2 novembre 2020**

Considérant l'intérêt et la nécessité, pour la collectivité, de soutenir le recrutement de personnels de santé pour éviter que le territoire gessien ne devienne une zone sous médicalisée. Considérant la nécessité d'attirer des internes et des externes de la faculté de médecine ainsi que du personnel infirmier dans le cadre de remplacements. Considérant que le coût du logement dans le Pays de Gex, au regard du faible niveau de rémunération et d'indemnisation des internes et des externes ainsi que du personnel infirmier, représente un réel frein à leur venue dans le cadre de leurs stages ou des remplacements qu'ils ont à effectuer. Considérant que la ville dispose d'un appartement disponible sis dans le bâtiment de la Poterie et qu'il y a un intérêt général à minorer fortement les loyers appliqués aux personnels susmentionnés. Considérant la demande de Madame RETOURNE Mathilde, stagiaire en médecine générale, au cabinet médical des Sablons au 13 chemin du Levant à Ferney-Voltaire (01210), du 2 novembre 2020 au 2 mai 2021. La commune accepte de louer gratuitement à Madame RETOURNE Mathilde une chambre dans un appartement meublé de 100m² (bâtiment la Poterie, au 1^{er} étage du bâtiment Cinémas Voltaire) avec jouissance des espaces partagés (salle de bain/sanitaires, séjour et cuisine équipée), 42 chemin de la Poterie, ZA La Poterie à Ferney-Voltaire (01210). Un contrat de location est établi avec l'intéressée pour un loyer mensuel de cinquante euros du 2 novembre 2020 au 2 mai 2021 inclus.

**Décision municipale n°054 – 2020
du 2 novembre 2020**

Considérant l'intérêt et la nécessité, pour la collectivité, de soutenir le recrutement de personnels de santé pour éviter que le territoire gessien ne devienne une zone sous médicalisée. Considérant la nécessité d'attirer des internes et des externes de la faculté de médecine ainsi que du personnel infirmier dans le cadre de remplacements. Considérant que le coût du logement dans le Pays de Gex, au regard du faible niveau de rémunération et d'indemnisation des internes et des externes ainsi que du personnel infirmier, représente un réel frein à leur venue dans le cadre de leurs stages ou des remplacements qu'ils ont à effectuer. Considérant que la ville dispose d'un appartement disponible sis dans le bâtiment de la Poterie et qu'il y a un intérêt général à minorer fortement les loyers appliqués aux personnels susmentionnés. Considérant la demande de Madame GLEICH Alexia, stagiaire en médecine générale, au cabinet médical des Sablons au 13 chemin du Levant à Ferney-Voltaire (01210), du 2 novembre 2020 au 2 mai 2021. La commune accepte de louer gratuitement à Madame GLEICH Alexia une chambre dans un appartement meublé de 100m² (bâtiment la Poterie, au 1^{er} étage du bâtiment Cinémas Voltaire) avec jouissance des espaces partagés (salle de bain/sanitaires, séjour et cuisine équipée), 42 chemin de la Poterie, ZA La Poterie à Ferney-Voltaire (01210). Un contrat de location est établi avec l'intéressée pour un loyer mensuel de cinquante euros du 2 novembre 2020 au 2 mai 2021 inclus.

**Décision municipale n°055 – 2020
du 20 novembre 2020**

Considérant l'avis favorable de la commission municipale Vie scolaire, sports et jeunesse du 15 octobre 2020 visant à modifier les tarifs du Centre nautique à compter du 1^{er} janvier 2020. Considérant l'annulation de la décision municipale n°37/2020 transmise au contrôle de l'égalité le 27 août 2020, en raison d'erreurs matérielles. Les tarifs communaux du Centre nautique sont modifiés comme figurant dans le tableau annexé à la décision.

**Décision municipale n°056 – 2020
du 25 novembre 2020**

Considérant l'intérêt pédagogique de mettre un intervenant sportif à disposition des élèves, des enseignants des classes primaires de la ville de Ferney-Voltaire et des animateurs du temps d'accueil péri-éducatif, pour encadrer les séances de gymnastique. Considérant la collaboration déjà engagée avec l'AGYM Pays de Gex/Enfants de Ferney-Voltaire, qui emploie des entraîneurs brevetés d'Etat (BEES 1). Considérant la proposition de l'AGYM au titre de l'année scolaire 2020-2021 comportant 138 heures annuelle. La commune accepte de signer une convention de mise à disposition d'un intervenant sportif présentée par l'AGYM Pays de Gex/Enfants de Ferney-Voltaire. Le coût annuel s'élève à 5 520 €. Le paiement s'effectuera 50% au 15 février 2021 et le solde au 15 juin 2021 (2 X 2 760€).

**Décision municipale n°057 – 2020
du 25 novembre 2020**

Considérant la mise en place d'une prestation de service Accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) « Accueil Adolescent ». Considérant que dans le cadre de leur politique en direction du temps libre des enfants et des jeunes, les CAF soutiennent le développement et le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement, des accueils de scoutisme sans hébergement et des accueils de jeunes déclarés auprès des services départementaux de la jeunesse. La commune de Ferney-Voltaire accepte de signer une convention d'objectifs et de financement avec La Caisse d'allocation familiales de l'Ain, représentée par Madame Christine ROUS, Directrice. La convention définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la prestation de service Alsh et les lieux d'implantation. Cette convention porte sur un service « Accueil Adolescent » comme suit :

- Accueil de jeunes, déclaré auprès de la DDSC/DDCSPP.
- Accueil de loisirs extrascolaire et / ou périscolaire, déclaré auprès de la DDSC/DDCSPP pour les mineurs âgés de 12 ans et plus.

La convention de financement est conclue du 1^{er} septembre 2020 au 31 décembre 2023. Elle ne peut pas faire l'objet d'une tacite reconduction. Toute modification des conditions ou des modalités d'exécution de la présente convention définie d'un commun accord entre les parties fera l'objet d'un avenant.

**Décision municipale n°058 – 2020
du 25 novembre 2020**

La décision abroge et remplace la décision municipale n° 047/2016 du 10 octobre 2016 à compter du 1^{er} janvier 2021. Il est institué, à compter du 1^{er} janvier 2021, une régie de recettes auprès du service de la police municipale de la commune de Ferney-Voltaire pour l'encaissement des recettes afférentes aux droits de place et au stationnement. Cette régie nommée « Droits de place et stationnement » est installée à l'Hôtel de Police, sis 37 Grand' Rue, 01210 Ferney-Voltaire.

La régie encaisse les produits suivants :

- 1° : Droits de place du marché du samedi ;
- 2° : Droits de place des foires ;
- 3° : Droits de place des cirques, animations publiques, fêtes foraines et divers ;
- 4° : Stationnement résidentiel ;
- 5° : Arrhes versés à l'occasion des marchés saisonniers.

Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : Chèque ;
- 2° : Espèces ;
- 3° : Carte bancaire ;
- 4° : Virement ;
- 6° : Encaissement par Internet (TIPI).

Elles sont perçues contre remise à l'usager de reçus de règlements.

**Décision municipale n°059 – 2020
du 25 novembre 2020**

Considérant que la ville dispose d'un studio dans le bâtiment des Marmousets, 12 ter, rue de Gex à Ferney-Voltaire, au 2^{ème} étage, d'une surface habitable de 21 m² environ. Considérant la valeur locative réelle appliquée dans le parc social dont une moyenne a été entérinée par délibération du conseil municipal en date du 7 juillet 2015. Considérant la demande de Madame Justine LAFAY, agent municipal, et la nécessité de lui trouver une solution d'hébergement. La commune accepte de louer à Madame Justine LAFAY, le studio susmentionné. Le contrat de location à titre précaire est consenti et accepté à compter du 27 novembre 2020 pour une durée de six mois, renouvelable. Le montant loyer mensuel : 126 € (21m² X 6 €). Provision charges mensuelles (chauffage gaz + eau) : 70,00 €. Montant du dépôt de garantie : 126 € (payé au plus tard le jour de la signature du bail).

**Décision municipale n°060 – 2020
du 30 novembre 2020**

Considérant que le Centre technique municipal n'utilise plus, un conteneur double et souhaite le vendre. L'offre de Monsieur Jacques MAGNIN, sis 47 Chemin des Hutains 01210 Ornex. Par la présente décision, la commune accepte de vendre à Monsieur Jacques MAGNIN, sis 47 Chemin des Hutains 01210 Ornex, un conteneur bleu pour un montant de 1 500 euros TTC. Le démontage et le transport de ce conteneur seront à la charge de Monsieur Jacques MAGNIN.

Fait et délibéré à Ferney-Voltaire, le 15 décembre 2020.

Le Maire
Daniel RAPHOZ



Conformément aux dispositions des articles L. 2121-25, L 2121-24, L 2121-26, et au décret n° 93-1121 du 20 septembre 1993 relatifs à la publicité des actes administratifs des communes, peuvent être consultés en mairie : les procès-verbaux, les délibérations du conseil municipal et le recueil des actes administratifs comprenant les délibérations du conseil municipal et les arrêtés à caractère réglementaire pris par le maire.